

CONSULTATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES

Pôle documentation de l'Université Bourgogne Europe

Lieu de consultation : Bibliothèque universitaire Droit-Lettres

3 esplanade Erasme 21000 DIJON

Contact : Mission patrimoine, archives et culture : patrimoine.contact@ube.fr

Consultation des collections patrimoniales

La bibliothèque conserve dans sa « Réserve » des documents qui ne peuvent être communiqués sans contrôle du fait de leur caractère ancien, rare, précieux et fragile.

Le lecteur s'engage à respecter les règles de communication et de consultation. Il s'engage à suivre les conseils et remarques du personnel de la bibliothèque. En cas de refus, le lecteur peut se voir restreindre ou interdire l'accès à ces documents.

- **Communication des documents**

1. La demande de communication s'effectue à l'avance par courrier électronique adressé à : patrimoine.contact@ube.fr.
2. Le lecteur ou la lectrice renseigne un formulaire sur lequel il indique ses noms et prénoms, son statut et le motif de sa consultation ; et le transmet à l'adresse électronique suivante : patrimoine.contact@ube.fr

- **Engagement du lecteur et règles de consultation**

1. Les lecteurs sont responsables des documents qui leur sont communiqués et doivent veiller à ce qu'ils ne subissent aucun dommage, dégradation ou altération par leur fait ou leur négligence. Le non-respect des prescriptions expose aux poursuites pénales prévues en cas de dégradation ou de vol (articles 322-2 et 433-4 du code pénal).
2. La consultation s'effectue **uniquement** devant le bureau d'information sur la table prévue à cet effet. Du matériel de consultation est éventuellement fourni (gants, lutrin, etc.).
3. La prise de notes s'effectue avec un **crayon de papier uniquement** ou par ordinateur (les crayons à encre ne sont pas autorisés). Boissons et nourriture sont interdites.
4. Il est interdit de faire des marques (pages cornées) ou des annotations.
5. Il convient de veiller à ce que rien ne soit placé sur l'ouvrage (feuilletts pouvant tâcher, mais aussi objets pour maintenir l'ouverture de l'ouvrage et qui endommagerai la reliure). En cas d'ouverture difficile, seul le matériel spécifique qui est fourni permet d'écarter les pages sans les dégrader (serpentins de plomb).

- **Reproduction des documents**

1. Les photographies num  riques ou argentiques sont autoris  es, sans flash.
2. Elles sont interdites lorsque l'ouvrage est trop fragile ou trop ferm   et risque d'  tre d  grad  .
3. Leur utilisation est autoris  e aux conditions suivantes : mention de la provenance (UBE, P  le documentation, cote : X), pas d'utilisation commerciale.

COLLECTIONS PATRIMONIALES : DEMANDE DE CONSULTATION SUR PLACE

N   de carte d'identit   :

Nom :

Pr  nom :

Adresse :

T  l /courriel :

Qualit   (  tudiant, enseignant, chercheur, autre) :

Si   tudiant, niveau d'  tude :

Universit  , Ecole :

Motif de la consultation (Expos  , M  moire, Th  se, Article, autre) :

Intitul  , sujet de la recherche :

Cote du livre et titre :

Des documents anciens ont fait l'objet d'une copie num  rique et sont accessibles gr  ce    certains services (Gallica, Biblioth  que num  rique mondiale, Google books, etc...).

Avez- vous interrog   ces bases de donn  es ?

Les lecteurs sont responsables des documents qui leur sont communiqu  s et doivent veiller    ce qu'ils ne subissent aucun dommage, d  gradation ou alt  ration par leur fait ou leur n  gligence. Le non-respect de ces prescriptions expose aux poursuites p  nales pr  vues en cas de d  gradation ou de vol (articles 322-2 et 433-4 du code p  nal).

Demande faite le

Consultation    renouveler : oui non

Signature :